

Projet de procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil d'administration
Le mardi 1^{er} décembre 2020 à 19 h 00 par visioconférence

| | |
|------------------------------|---|
| Présences : | Marjolaine Beaudry Béatrice Bourgeois Patrick Brûlé David Cousineau, président Mathieu Dufresne Jonathan Fontaine Stéphanie Gilbert Éric Ouimet, vice-président Marie-Lou Racine Julie Riopel Stéphany Trudeau |
| Absences : | Pierre Heynemand Odile Lamarche Pascale Lapointe Manseau Alex Laviolette Moar Jonathan Tremblay |
| Directrice générale : | Nancy Lapointe |
| Secrétaire générale : | Marie-Élène Laperrière |
| Invités : | Audrey Dugas, directrice du Service des ressources humaines Véronique Dubeau, coordonnatrice du Service des ressources humaines Gabriel Fournier, directeur adjoint du centre de formation de l'Argile Éric Michaud, syndicat de l'enseignement du Lanaudière Employé détenant le matricule 842013744 |

Étant donné les mesures de prévention actuelles, la séance est tenue sans la présence du public. Par conséquent, les décisions qui découleront de ladite séance seront publiées ultérieurement (décret no 1039-2020 du 7 octobre 2020).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le Président constate le quorum et ouvre la séance. Il est 19 h 03.

2. VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

La Secrétaire générale déclare la procédure de convocation conforme à l'article 165 de la *Loi sur l'instruction publique* (ci-après nommé : « LIP ». En conformité avec l'article 163 de la LIP, l'avis de convocation a été envoyé le mercredi 25 novembre à chacun des membres du conseil d'administration et l'avis public a également été donné dans le même délai.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2020

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Brûlé et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour comme déposé.

CA 2020-12-01-018

4. RÉSILIATION D'ENGAGEMENT ET RADIATION DE LA LISTE DE RAPPEL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – EMPLOYÉ DÉTENANT LE MATRICULE 842013744

La secrétaire générale explique la procédure en lien avec le mode virtuel du huis clos, les délibérations et les membres ayant le droit de vote.

CONSIDÉRANT l'article 5-7.00 de l'Entente locale intervenue entre le Syndicat des enseignants et le Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT l'essentiel des faits et des motifs mentionnés à titre indicatif à l'Avis de convocation à la séance du conseil d'administration, intention de recommander la résiliation de votre contrat à temps partiel, intention de vous radier de la liste de rappel et relevé de fonctions daté du 3 novembre 2020 et transmis à l'employé détenant le matricule 842013744;

CONSIDÉRANT la nature des faits et gestes reprochés à l'employé et l'importance du lien de confiance aux fins du maintien de l'engagement de l'employé et du maintien de son nom sur la liste de rappel au Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT les représentations faites par la coordonnatrice du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT les représentations faites par le syndicat représentant l'employé détenant le matricule 842013744;

APRÈS MÛRES DÉLIBÉRATIONS*, IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT;

CA 2020-12-01-019

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Lou Racine, voté en faveur par les membres du conseil d'administration et résolu de procéder à ce qui suit :

QUE le contrat d'engagement de l'employé détenant le matricule 842013744 soit résilié pour inconduite, insubordination, négligence à remplir ses devoirs et immoralité dans ses fonctions d'enseignant en date du 1^{er} décembre 2020, et ce, pour l'essentiel des faits et motifs contenus à titre indicatif à l'Avis daté du 3 novembre 2020;

QUE le nom de l'employé détenant le matricule 842013744 soit radié de la liste de rappel de la formation professionnelle au Centre de services pour inconduite, insubordination, négligence à remplir ses devoirs et immoralité dans ses fonctions d'enseignant en date du 1^{er} décembre 2020, et ce, pour l'essentiel des faits et motifs contenus à titre indicatif à l'Avis daté du 3 novembre 2020;

QUE la direction du Service des ressources humaines soit chargée de faire parvenir les avis à ces effets.

Le vote est demandé par monsieur David Cousineau :

| | |
|--------------|---|
| Pour : | 7 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

La proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration ayant le droit de vote.

** Madame Béatrice Bourgeois, monsieur Jonathan Fontaine, madame Julie Riopel et madame Stéphanie Trudeau ont eu l'occasion de présenter leurs observations avant de se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote.*

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 21 h 03.

David Cousineau
Président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale